Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Recevabilité d un enregistrement audio

Par azufeld

Bonjour, lors d un rdv de tentative de conciliation amiable dans le cadre d une procedure au civil entre ma banque et moi même, j ai enregistré ce rendez vous dans le but de pouvoir faire un compte rendu juste à mon avocat, mais sans en informé mon interlocuteur Or mon interlocuteur, à ma grande surprise et devant mon récit des faits à convenu de l erreur de la banque et reconnaissant que les arguments de la banques n etaient pas bons.
Du coup je voulais savoir si cet enregistrement peut être utilisé sachant que cela a été fait dans le cadre de la procédure dans les locaux de la banque?
merci beaucoup pour vos réponses.
Modifier